

*Le Ministre de Suisse à Londres, Ch. D. Bourcart,  
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, J. Zemp*

L

Londres, 14 avril 1902

Vous trouverez sous ce pli quelques coupures de journaux contenant des correspondances d'Italie au sujet de l'incident Silvestrelli; les articles de fond ne s'occupent pas de l'affaire, l'attention des journaux et du public en général étant accaparée par les négociations dans l'Afrique du Sud. Me trouvant au St-James Club samedi soir pour y lire les journaux dans leurs dernières éditions je vis venir à moi l'Ambassadeur d'Italie qui ne se contenta pas de venir me serrer la main mais prit place à côté de moi et me demanda si j'avais des détails sur «cette curieuse affaire»; que, pour son compte, il ne savait que ce qu'il y avait dans les journaux. Je lui répondis que vous aviez en effet bien voulu me communiquer le texte des notes échangées avec le Ministre d'Italie à Berne. M. Pansa me demanda alors si les missives de M. Silvestrelli étaient vraiment aussi raides qu'on le disait et je répondis qu'en effet leur ton était tel que le Conseil fédéral ne pouvait pas l'admettre. L'Ambassadeur, sans vouloir examiner le fond de la question traitée dans cette correspondance, me dit alors qu'il n'arrivait pas à comprendre toute l'affaire et que, à son avis, il devait y avoir encore autre chose là-dessous, que sans doute la question devait être plus large qu'elle n'apparaissait actuellement ou que d'autres démêlés entre M. Silvestrelli et notre Gouvernement avaient dû précéder ce dernier incident «car» dit-il «rompre les relations officielles avec un Ministre est une chose grave et somme toute fort rare en diplomatie; lorsqu'un gouvernement a lieu de se plaindre du ton ou de la manière d'agir d'un représentant étranger, lorsque, comme dans le cas présent, ce diplomate lui a adressé une note qu'il ne croit pas pouvoir accepter, on devrait pourtant chercher une solution amiable en première ligne; on fait par exemple donner communication à l'autre gouvernement du texte des notes incriminées et tâche d'obtenir de lui que, sans désavouer absolument son propre représentant, il lui fasse cependant atténuer ses notes; on peut à l'occasion aussi lui donner à entendre qu'un changement de ministre ne serait pas vu d'un mauvais œil, mais une demande de rappel est beaucoup plus grave et il est très difficile pour un gouvernement d'y obtempérer.»

Je répondis là-dessus à l'Ambassadeur d'Italie que je n'avais aucun renseignement sur la nature des rapports entre M. Silvestrelli et le Conseil fédéral anté-

20 AVRIL 1902

867

rieurement à ce cas spécial et que j'ignorais également les détails de ce qui avait pu se passer entre M. Carlin et M. Prinetti, mais que j'étais persuadé que le Gouvernement fédéral aurait fait ce qui était compatible avec sa dignité pour éviter une rupture.

M. Pansa exprima encore le ferme espoir de voir les bons rapports entre les deux Etats aussi promptement que possible rétablis et je m'associâi à ce souhait. Je lui demandai alors s'il connaissait personnellement M. Silvestrelli; il me dit que, étant Ambassadeur à Constantinople et M. Silvestrelli agent diplomatique à Sofia, il avait eu des rapports avec lui et qu'il le connaissait assez bien, *qu'il était connu pour la raideur de ses procédés.*

Mon collègue de Belgique, qui a été Ministre à Rome, a également connu là-bas M. Silvestrelli dans le monde et il paraît qu'il passait pour cassant et désagréable.

Ma conversation avec l'Ambassadeur a eu naturellement un caractère tout à fait personnel et intime, mais je crois néanmoins devoir vous la rapporter à toutes fins utiles.